



CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU



ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION



* Les membres du collège Etat et Etablissement publics n'ont pas pris part aux présentes recommandations

Le secteur de l'agriculture représente 70% des usages de l'eau au niveau mondial (WWDR 2015). Les défis à relever pour assurer l'alimentation d'une population mondiale qui augmente grandement tout en maintenant la quantité et la qualité des ressources en eau sont énormes. Le changement climatique vient de plus renforcer les pressions sachant que la production mondiale alimentaire devrait doubler d'ici à 2050.

Si l'Afrique et la Méditerranée sont particulièrement vulnérables, l'Europe, dont la France, est de plus en plus touchée par les sécheresses. Cet été 2017, 30 départements français sur 96 ont pris des arrêtés de crise limitant certains usages non prioritaires en eau.

Les enjeux de qualité de l'eau sont également une priorité en France : En dix ans, les pollutions diffuses agricoles ont entraîné la fermeture de 878 captages d'eau potable. Si des progrès ont eu lieu (les concentrations des eaux en nitrates en Bretagne ont diminué de 20 % en 20 ans), environ 40 % des masses d'eau superficielles sont concernées par une mauvaise qualité des eaux accentuée par les étiages.

Ceci démontre l'impérieuse nécessité de prendre en compte l'eau dans les Etats Généraux de l'Alimentation mis en place par le Gouvernement français pour qu'elle constitue une des priorités dans les politiques internes de notre pays, comme dans ses positions aux plans européen et international.



NOS RECOMMANDATIONS

Accompagner la transformation des modèles de production et promouvoir les choix d'alimentation privilégiant une agriculture saine, sûre et respectueuse des ressources en eau nécessite de mettre en œuvre au niveau des territoires une **diversité de leviers d'action complémentaires les uns des autres, d'intégrer beaucoup plus fortement les politiques européennes de l'eau et de l'agriculture dans l'esprit des Objectifs de Développement Durable et de stabiliser l'organisation institutionnelle de l'eau en France:**

MAITRISER LA DEMANDE EN EAU

- **Améliorer la sobriété de la demande en eau des productions agricoles** : en choisissant des cultures adaptées, d'enracinement profond par exemple, en utilisant des variétés adaptées aux conditions pédo-climatiques locales, en développant des pratiques limitant l'évapotranspiration et le dessèchement des sols (mulch, couverts associés, agroforesterie, haies coupe-vent...),
- **Promouvoir et réaliser des économies d'eau et une utilisation concertée des ressources en eau** : amélioration de l'efficacité des systèmes irrigués, systèmes de comptage et d'allocation d'eau transparents et incitatifs à l'usage économe des ressources, contrats de nappes, etc.
- **Mettre en place une planification territoriale des usages de l'eau** basée sur le principe de la gestion équilibrée de la ressource en eau (surveillance, évaluation des ressources, objectifs quantitatifs conciliant différents usages et la préservation des écosystèmes). La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) ainsi que l'application de la directive-cadre sur l'eau (DCE) doivent amener les irrigants d'un même territoire à renforcer leur sécurité collective en modifiant les assolements, en se partageant les droits d'eau réévalués, en évitant les investissements surdimensionnés, tout en prenant en compte les différents services rendus par l'eau.
- **Réduire de moitié d'ici 2030 les pertes et gaspillages alimentaires et agroalimentaires ainsi que les suralimentations.**

PRESERVER L'EAU DANS LES SOLS

- **Développer des pratiques agro-écologiques, agronomiques et agro-sylvo-pastorales alternatives au « modèle » fondé sur la révolution verte de la deuxième moitié du 20ème siècle.** Les gains obtenus sont multiples : augmentation de la fertilité des sols via les cultures associées, l'agroforesterie, la gestion de la couche d'humus, la restitution des résidus de récoltes, prévention de l'érosion et stockage de carbone, diminution des pollutions des sols et des eaux, augmentation des revenus, réduction des pertes par évaporation, recharge des nappes.
- **Restaurer et préserver la biodiversité pour son impact positif sur les productions agricoles** : fourniture de ressources de meilleures qualités (eau et sol), meilleure infiltration de l'eau de pluie dans les sols, meilleur stockage d'eau dans les sols, remontée d'eau et d'éléments nutritifs issus des horizons profonds, séquestration de carbone dans le sol, réduction des besoins en intrants énergivores, etc.

MOBILISER DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU LORSQUE CELA EST PERTINENT ET DURABLEMENT POSSIBLE

- **Réaliser, là où c'est utile et durable et après avoir étudié les autres leviers d'action possibles, des projets de stockage d'eau** afin de sécuriser les systèmes de production alimentaire et les services rendus par les agroécosystèmes et d'éviter les prélèvements en période sèche lorsque l'eau est rare. Ces infrastructures, sous réserve de la démonstration de leur soutenabilité environnementale et économique doivent être gérées collectivement dans le cadre d'un **planification territoriale des usages** qui recherche une plus grande sobriété des besoins en eau.
- **Assurer une triple performance (économique, sociale et environnementale) des systèmes irrigués adaptés au contexte.** Le développement d'une irrigation efficiente peut améliorer et préserver la qualité des terres, la productivité agricole, les revenus de la petite agriculture, la résilience aux sécheresses, la bonne gestion des intrants, à condition d'éviter la salinisation des sols ou la mal-irrigation.
- **Exploiter, lorsque cela est pertinent localement, dans les contextes de déficits quantitatifs chroniques, dans le respect des enjeux de santé publique et de qualité de l'environnement, des ressources en eau non conventionnelles :** réutilisation des eaux usées traitées, gestion in situ des eaux de pluies, dessalement...

REPENDRE AUX DEFIS DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRODUITS AGRICOLES

- **Renforcer l'intégration des politiques européennes et françaises de l'eau et de l'agriculture** pour atteindre l'objectif fixé par la Directive-cadre sur l'eau de l'année 2000 d'une qualité écologique des masses d'eau superficielles et souterraines.
- **Protéger les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques contre les pollutions diffuses agricoles (engrais, produits phytosanitaires, antibiotiques liés aux élevages intensifs)** en faisant évoluer les pratiques pour favoriser une agriculture beaucoup plus respectueuse de l'environnement et de la santé en réponse aux attentes des consommateurs.
- **Renforcer les programmes de recherches** sur les alternatives à une agriculture fondée sur la chimie.
- **Poursuivre la surveillance de la qualité de l'eau :** développer les connaissances, les outils et les méthodes indispensables à la gestion durable de la ressource. Il s'agit de pouvoir détecter les contaminants et de comprendre le devenir des pollutions dans les milieux naturels.

FAVORISER UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET L'ACCEPTABILITE SOCIALE

- **Faire évoluer le débat sociétal et mieux mobiliser la « filière du savoir » :** perspectives participatives, prise en compte des points de vue, des savoir-faire et des capacités des communautés rurales, ingénierie rurale, formation, appui technique et accompagnement des agriculteurs, développement de l'agriculture urbaine, recherche agronomique, innovation.
- **Assurer une cohérence des politiques sectorielles Eau, Agriculture, urbanisme et Climat :** mettre en place des politiques publiques volontaristes de soutien à des formes d'agriculture plus durables, plus économes en eau et en intrants, et si elles sont irriguées plus efficientes en eau, y compris le soutien aux agricultures familiales. Maintenir les terres agricoles face à l'étalement urbain.
- **Développer des politiques de l'eau qui assurent une participation effective des usagers et un partage concerté entre les différents usages de l'eau (dont l'environnement) :** projets territoriaux d'agriculture durable, efficience de l'utilisation de l'eau dans ses différents usages, équité dans l'accès aux ressources (reconnaissance et défense des droits d'accès à l'eau à l'agriculture familiale), renforcement des capacités des associations d'agriculteurs et plus généralement de l'ensemble des parties prenantes du territoire pour leur bonne association à la gouvernance de l'eau.
- **Renforcer les capacités financières :** Les financements par les 3T (taxes, tarifs, transferts) sont un levier financier intéressant. Des solutions peu coûteuses et plus durables doivent dans un premier temps être déployées afin de ne recourir à ces solutions coûteuses et énergivores qu'en dernier recours.

A PROPOS DU PFE

Le Partenariat Français pour l'Eau, présidé par l'ancien député Jean Launay, est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés actifs à l'international. Ses 150 membres se répartissent en 6 collèges représentatifs du paysage de l'eau français : État et établissements publics, ONG, associations et fondations, collectivités territoriales et parlementaires, acteurs économiques, instituts de recherche de formation ainsi que des personnalités qualifiées. Il porte depuis 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et valorise les savoir-faire français.

<http://www.partenariat-francais-eau.fr>

ILS SONT MEMBRES DU PFE



Les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de la transversalité de l'Agenda 2030, et des liens forts qui existent entre les différents Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 2 sur l'agriculture et la nutrition et l'ODD 6 sur l'Eau